

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
AG

ARRÊTE

PORTANT SUSPENSION DE DELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR VINCENT MARCHAUT, INGENIEUR PRINCIPAL DIRECTEUR DES RESEAUX DYNAMIQUES

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Madame Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Eric GRIGNARD Directeur général des services de la Ville d'Avignon en date du 5 juillet 2022,
- **VU** l'organigramme général de la collectivité,

Considérant qu'il est reproché à Monsieur Vincent MARCHAUT, ingénieur principal contractuel, différents manquements à ses obligations professionnelles dans le cadre de ses fonctions, notamment l'absence de renouvellement du marché à bon de commande des horodateurs, et l'établissement récurrent de bons de commande systématiquement majorés de 10 % sans justification dans le cadre du marché des bornes, le tout malgré des alertes du secrétariat général et du service de la commande publique ; que ces faits sont constitutifs d'une faute grave,

ARRÊTE

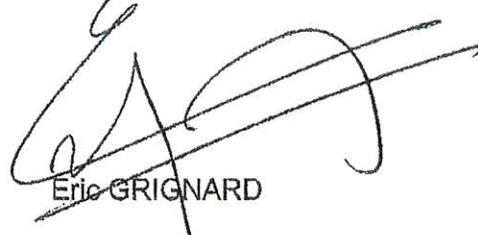
Article 1 : La délégation de signature en date du 24 juillet 2020 accordée à Monsieur Vincent MARCHAUT est suspendue à compter du 17 octobre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 17 octobre 2023

Le Directeur Général des Services



Eric GRIGNARD

Pour ampliation,

Agnes GAGLIARDI
Attaché Territorial



Parvenu en Préfecture le : 18 OCT. 2023
Publié le : 24 OCT. 2023

Notifié le :
Signature :

15 10 23

